

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

N° CF620

AMENDEMENT

présenté par
M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 77 SEXIES, insérer l'article suivant:

Mission « Santé »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
